

**Avis adopté**

Séance plénière du 11 janvier 2023

*Quelles politiques pour favoriser l'évolution de la société vers la sobriété ?*

**Déclaration du groupe CGT-FO**

Lorsque l'on parle de sobriété, le groupe FO ne peut que rappeler la situation de millions de personnes dans notre pays pour lesquelles cette sobriété est une triste réalité tant ils subissent une précarité tant énergétique qu'alimentaire.

Dans ce contexte, il était nécessaire d'arriver à un avis équilibré et qui n'écarte pas d'emblée l'impératif de justice sociale qui doit animer notre assemblée.

La sobriété ne doit pas non plus relever de la seule responsabilité des citoyens. Il serait contre-productif et contraire aux objectifs d'acceptabilité d'inciter, voire obliger, des particuliers à l'exemplarité en matière de sobriété si dans le même temps l'Etat, les collectivités ou les entreprises ne montrent pas l'exemple.

Il en va donc de la sobriété comme de la transition écologique : elle sera d'autant plus acceptée qu'elle prendra en compte la situation des plus démunis. Garantir une sobriété juste tel que le prévoit l'axe 1 de l'avis et à travers la préconisation 1 est en conséquence indispensable pour le groupe FO.

Même s'il paraît nécessaire de rappeler l'importance du dialogue social au sein des entreprises sur les sujets intéressant la vie des salariés, le groupe FO appelle à la plus grande prudence quant à l'implication des IRP en matière de sobriété. Pour FO, le rôle premier de l'organisation syndicale et de ses représentants et est doit rester la défense des intérêts matériels et moraux des salariés. Nous ne nous inscrivons pas dans la cogestion de l'entreprise et de l'Etat, pas plus que nous envisageons une réduction des droits ou des conditions de travail des travailleurs au nom de la sobriété.

Il en va de même pour la préconisation 16 relative à l'organisation du travail, dont le télétravail. Pour le groupe FO, le télétravail ne doit pas être vu comme une manière pour l'employeur de faire glisser sa responsabilité vers celle du salarié. La Fonction Publique elle-même préconise de fermer des bâtiments entiers en plaçant les agents en télétravail.

Dans ce contexte, il appartient aux salariés de se chauffer et s'éclairer, et non à leur employeur, ce que pour FO est inacceptable. Pour le groupe FO, le télétravail doit rester une démarche volontaire du salarié et ne doit pas conduire l'entreprise ou l'Etat-employeur à se soustraire à leurs responsabilités en matière de rénovation des bâtiments ou d'isolation thermique.

Les politiques publiques menées depuis de nombreuses années ne l'ont pas été avec un souci de sobriété. En ce sens, les fermetures de nombreux services publics à l'échelon local, qui perdurent aujourd'hui, obligent souvent les particuliers à se déplacer sur plusieurs kilomètres et utiliser leur véhicule. La dématérialisation, trop souvent présentée comme une alternative, ne peut pas corriger cette situation à elle seule.

Par ailleurs, elle est également source de dépense énergétique importante. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'inscrire les impératifs de sobriété dans l'aménagement du territoire qui relève de la responsabilité de l'Etat. C'est l'objectif entre autres des préconisations 13, 14 et 15.

Ce que nous appelons aujourd'hui sobriété, c'est souvent ce que nos grands-parents nous ont appris : éteindre les lumières, ne pas gaspiller la nourriture, économiser l'eau... Ils le faisaient par souci d'économie et aussi parce que l'offre était moindre. Ils savaient que les ressources étaient rares. Ce que nous appelons sobriété ne relève souvent que du bon sens, même si la société de consommation, corolaire naturel du capitalisme, a introduit d'autres pratiques.

Personne ne peut nier aujourd'hui le réchauffement climatique car, après tout, c'est dans la lutte contre ce réchauffement que s'inscrit la sobriété. Et à l'instar des autres composantes de cette lutte, elle doit inciter et non obliger, convaincre et non punir.

**Le groupe FO remercie le rapporteur et les administrateurs de la commission environnement et vote en faveur de cet avis.**